# Information du Département

#### **DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109 44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00 loire-atlantique.fr



Sur la RD 78

# Restauration de la passerelle du Migron à Frossay à partir du 15 juin

Au Coeur des espaces naturels sensibles de la Loire, le Département va engager des **travaux de restauration de la passerelle** du Migron à Frossay. Outre la **réfection des bétons** et le **changement des gardes corps**, l'aménagement de deux belvédères est prévu afin de permettre aux piétons et cyclistes d'admirer les paysages en toute sécurité. Ces travaux débutent le 15 juin prochain et s'élèvent à 750 000 € financés par le Département.

# Quelques caractéristiques techniques

Cette passerelle située sur la RD 78 permet de franchir le bras de Loire dit du Migron. Elle jouxte l'ouvrage qui franchit le canal de la Martinière et constitue le seul passage permettant d'accéder à une grande partie d'espaces naturels sensibles de l'estuaire de la Loire (environ 800 ha).

Cette passerelle, d'une longueur de 255 m et de 3,70 m de large, est de type « pont à poutres en béton armé à multiples travées ». Seule la travée principale est mixte et est composée d'un hourdis en béton soutenu par un treillis métallique. L'ouvrage se compose de 29 travées de 7 m à 21,80 m d'ouverture. La passerelle a été construite en 1933.



# Des travaux en deux phases à partir du 15 juin

### Les travaux consistent à :

- > La réfection des bétons de la structure
- → Le changement des garde-corps
- La création de deux belvédères

## Ils vont se dérouler en deux phases :

- → 1ère phase du 15 juin au 15 novembre 2022 : restauration du béton de structure et du treillis métallique, pas de coupure de circulation sur la RD78,
- → 2<sup>ème</sup> phase du 15 novembre 2022 au 15 mars 2023 : changement des garde-corps, réalisation de trottoirs en asphalte et création de deux belvédères, période durant laquelle la circulation de la RD78 sera coupée.

Le coût des travaux est de 750 000 euros TTC, financés par le Département de Loire-Atlantique.